

MAIRIE  
DE  
**LA BOISSIERE**



## **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020** **Loi 2015-991 du 7 août 2015**

### **Introduction**

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

#### Population 2020 :

-population municipale : 1021  
-population comptée à part : 19  
Total : 1040 habitants

#### Evènements marquants :

Renouvellement des élus en mars 2020. Du fait de l'état d'urgence lié à la crise sanitaire de COVID 19 les nouveaux élus n'ont été installés dans leurs fonctions qu'au 28 mai 2020 et les commissions créées lors de la séance du conseil municipal du 11 juin 2020. Cette installation tardive n'a pas permis de monter un budget primitif complet reprenant les projets de la nouvelle municipalité.

Le budget primitif 2020 a donc été proposé sur la base des prévisions de 2019 avec mise à jour des crédits en fonction des engagements déjà donnés (contrats, délibérations...) et des notifications des recettes. Si nécessaire, les crédits pourront être réajustés par décision modificative.

#### Dette

Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 219 088.80 €  
Annuité de la dette : 36 873 €  
\*capital : 27 216 €  
\*intérêts : 9 657 €

## Dépenses de la section de fonctionnement

- Dépenses générales (chapitre 011)	466 508
- Dépenses de personnel (chapitre 012)	372 600
- Charges de gestion courante (chapitre 65)	123 680
- Intérêts de la dette (chapitre 66)	9 657
- Dépenses exceptionnelles (chapitre 67)	6 400
- Dotation aux provisions (chapitre 68)	10 000
- Virement à la section d'investissement	156 919

## Recettes de la section de fonctionnement

- Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)	62 338
- Impôts et taxes (chapitre 73)	421 424

Le produit fiscal attendu pour 2019 s'établit à 327 828 €

- Dotations et participations (chapitre 74)	251 014
---	---------

La dotation forfaitaire est constante : environ 90 000 €

- Produits de gestion courante (chapitre 75)	3 916
- Produits financiers (chapitre 76)	7
- Recettes exceptionnelles (chapitre 77)	2 000
- Atténuation de charges (chapitre 013)	5 000

## Dépenses de la section d'investissement

- Programmes	518 200
Dont	
voirie : 112 000 € (avec 51 936.65 € de restes à réaliser de 2019)	
mise en accessibilité : 51 315 €	
élaboration du PLU : 20 292 €	
salle d'activités : 330 651 €	
- Remboursement en capital de la dette (chapitre 16)	27 216

## Recettes de la section d'investissement

- FCTVA	18 755
- Taxe d'aménagement	25 000
- Affectation du résultat	67 655
- Subventions d'équipement	250 574
Dont	
Mise en accessibilité : 26 574 €	
Salle d'activités : 224 000 €	
- Virement de la section de fonctionnement	156 919

## Conclusion

Le budget est équilibré en dépenses et recettes, autant en section de fonctionnement (1 145 764.00 €) qu'en section d'investissement (552 916.00 €).